

Communiqué de presse

Efficienc e énergétique – Élément central d’une politique du climat durable dans la Grande Région

L’Artisanat de la Grande Région salue le débat politique sur le sujet de la transition énergétique

Le 17 mars 2014 a eu lieu à Trèves, sous la présidence de Rhénanie-Palatinat, le Sommet sur l’Energie. Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande région (CICM) salue cette initiative politique qui se consacre à la „transition énergétique“. Le Conseil lance un appel aux autorités de la Grande Région afin qu’il tienne davantage compte des intérêts et des préoccupations des PME de l’Artisanat.

Le Président du CICM, Monsieur Rudi Müller, a souligné lors des débats du Sommet, que l’Artisanat de la Grande Région soutient fortement les projets de coopération transnationale en matière de politique énergétique qui sont liés à une étroite coordination politique et économique au sein de la Grande Région. « Depuis de nombreuses années, l’Artisanat, par le biais du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région, coopère étroitement en vue de la mise en œuvre de la transition énergétique », a fait remarquer Monsieur Rudi Müller. « La création des Centres de l’Environnement de l’Artisanat Saar-Lor-Lux a conduit, au milieu des années 90, à de nombreuses activités et projets communs.»

En tant que spécialistes, les entreprises artisanales mettent en œuvre les changements en matière de politique énergétique, conseillent leurs clients, développent et réalisent les travaux nécessaires. L’Artisanat est en contact direct avec les clients privés, les entreprises et les communes. Ceci lui permet de faire avancer la politique de transition énergétique et de créer de la valeur ajoutée dans la région. L’Artisanat apporte, par ce biais, une contribution essentielle dans l’atteinte des objectifs de la politique climatique dans la Grande Région, de la réduction de la dépendance des importations en énergie et de la décentralisation de la production énergétique.

Toutefois, étant donné qu’une qualification élevée des salariés est nécessaire pour la mise en œuvre des politiques énergétiques, l’Artisanat demande une politique de qualification commune dans les pays concernés. Ceci devrait inclure également le maintien du Brevet de Maîtrise dans l’Artisanat ou d’autres qualifications équivalentes de niveau élevé. Le niveau de formation professionnelle des apprentis et des maîtres doit dès lors s’aligner par rapport au standard le plus élevé et ne doit pas être dévalorisé.

Au niveau de l'orientation de la transition énergétique dans la Grande Région, le volet « efficacité énergétique » devrait recevoir une attention accrue et devenir un sujet d'attention politique particulière. Le CICM a pu constater, lors d'une étude comparative, que la priorité des pays concerne plutôt la politique de fourniture d'électricité.

Il est important de relever que les entreprises artisanales, elles aussi consommatrices d'énergie, ont tout intérêt à ce que l'approvisionnement en énergie, dont elles sont tributaires, soit bon marché et sûr. A cet égard, il est également dans leur intérêt que l'efficacité énergétique s'améliore au sein de leur propre entreprise afin de minimiser les coûts.

Par ailleurs, il a été constaté que les projets des investisseurs sont freinés par les programmes de subventions trop différents. Une politique d'aides floue et sans visions est à proscrire. Dans ce contexte, l'Artisanat régional souhaite, par la mise en œuvre de conditions cadres, qu'à l'avenir des financements stables soient proposés aussi bien aux consommateurs qu'aux entreprises.

Fin avril 2014, le CICM va publier une prise de position et une analyse détaillée sur le sujet „Artisanat dans la Grande Région et transition énergétique“, et invite toutes les personnes intéressées de la Grande Région à un « Forum transnational » sur le sujet « La transition énergétique et les PME », qui sera organisé le 20 mai 2014 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle à Metz en coopération avec le CESGR et sous le patronage du Sommet de la Grande Région.

www.artisanat-gr.eu

Luxembourg, le 26 mars 2014

Communiqué par le Conseil Interrégional des
Chambres de Métiers de la Grande Région